

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/172 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2006

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2006

L'An deux mille six, et le vingt-huit septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ANGELI Corinne à Mme GUERRINI Christine
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique

ETAIT ABSENTE :

Mlle PIERI Vanina

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,



- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 06/20 AC du 23 mars 2006 portant adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006,
- VU** la délibération n° 06/109 AC du 29 juin 2006 portant approbation du compte administratif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PRECISE que les résultats de l'exercice 2005 sont repris au sein du budget supplémentaire, à savoir un excédent global de clôture de 1 516 806,86 €.

PRECISE que ce résultat est affecté entièrement à la section d'investissement.

ARTICLE 2 :

ADOpte le Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération (le rapport de présentation, le document comptable - Annexe I - et la délibération de programme - Annexe II -) :

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	- 26 692 251,64	- 26 692 251,64	- 26 692 251,64	- 26 910 000,00	0,00	217 748,36
Fonctionnement	1 516 806,86	1 516 806,86	1 299 058,50	1 516 806,86	217 748,36	0,00
TOTAL	- 25 175 444,78	- 25 175 444,78	- 25 393 193,14	- 25 393 193,14	217 748,36	217 748,36

Montants exprimés en euros



ARTICLE 3 :

PRECISE que le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes sur la section d'investissement s'élève à 26 498 029,74 € (compte tenu des annulations, transferts et réaffectations) et que les autorisations d'engagement nouvelles sur la section de fonctionnement s'élèvent à 1 038 690 € (compte tenu des annulations, transferts et réaffectations).

Le détail de ces actions et programmes qui fait l'objet de l'annexe II (délibération de programme) est approuvé.

ARTICLE 4 :

PRECISE que les recettes pour l'exercice 2006 sont diminuées de 7 910 000 € et portées à 531 962 815 € (hors emprunt).

ARTICLE 5 :

PRECISE que le montant de l'emprunt est porté à 85 000 000 €.

ARTICLE 6 :

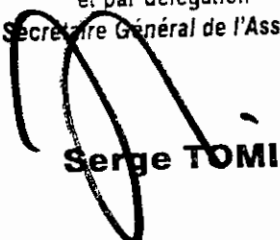
AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions d'un montant inférieur ou égal à 300 000 €. Les conventions d'un montant supérieur feront systématiquement l'objet d'une présentation et d'un vote de l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 7 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 septembre 2006

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXES

REGU
10 OCT 2003
PREFECTURE DE CORSE

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2006

Le présent projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2006 a pour objectif d'une part, de reprendre les résultats constatés au compte administratif 2005 et, d'autre part, de procéder à des réajustements des prévisions du budget primitif pour tenir compte des éléments nouveaux intervenus depuis le vote du budget.

Ce projet de budget supplémentaire, qui devrait être en tout état de cause le dernier acte budgétaire de cet exercice, intègre par conséquent :

- D'une part, les résultats du compte administratif 2005 qui présente, après reports, un excédent global de clôture de 1 516 806,86 € (le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élevait à la clôture de l'exercice 2005 à 101 281 928,70 € et a servi au financement de la section d'investissement à hauteur de 99 765 121,84 €) ;
- D'autre part, il inclut les propositions d'ajustements, en dépenses comme en recettes, émanant des différents secteurs de la Collectivité ainsi que des offices et agences pour tenir compte des décisions ou des éléments intervenus depuis le vote du budget primitif. En l'occurrence, il tient compte, d'une part, des retards intervenus sur certaines opérations d'investissement et, d'autre part, des nouveaux besoins exprimés par les services et qui ont été financés en priorité par des redéploiements de crédits ;
- Enfin, ce projet de budget supplémentaire est animé par la volonté de réduire l'appel à l'emprunt par la Collectivité pour financer ses dépenses d'investissement.

I - LES DEPENSES

Au stade actuel de l'exécution budgétaire, les différents services sont en mesure de définir globalement la prévision d'exécution de leur budget sur l'exercice 2006. Ils sont en effet en mesure d'apprécier les opérations qui pourront être réalisées sur l'exercice ou celles qui connaîtront du retard du fait, notamment, de l'incapacité de prestataires locaux à absorber et à réaliser les opérations programmées par la Collectivité, et ce, malgré les moyens financiers qu'elle y consacre.

Cela ne doit pas empêcher pour autant la Collectivité de poursuivre sa programmation et le lancement des opérations prévues. C'est dans cet esprit que les inscriptions suivantes peuvent être présentées.

A - Concernant la section d'investissement

Le présent projet de budget supplémentaire comporte une inscription globale de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 26 498 029,74 € (y compris annulations et redéploiements) (+ 12,6 % par rapport au budget primitif

2006) à rapprocher des autorisations de programme votées au budget primitif (209 662 000 €), ce qui porte le montant des autorisations de programme ouvertes à l'exercice 2006 à 236 160 029,74 € (Comme cela est constaté chaque année à la clôture des comptes, entre 5 à 12 millions d'euros d'AP « tomberont » probablement en application du règlement financier).

En ce qui concerne les crédits de paiement, à l'inverse, ce sont 26 692 251,64 € qui font l'objet d'une annulation (y compris inscriptions nouvelles et redéploiements) (- 9,1 % par rapport au BP 2006) à rapprocher des crédits ouverts au budget primitif 293 234 000 €, soit au total 266 541 748,36 € pour l'exercice 2006.

Analyse par secteur d'intervention :

1. Formation professionnelle, Enseignement supérieur et Recherche :

1 112 942 € d'autorisations de programme sont demandés afin de permettre d'engager des travaux supplémentaires à l'Université de Corte. En regard de cette demande, près de 4 250 000 € de crédits de paiement sont restitués par le secteur des constructions scolaires dans le cadre de retards dans le déroulement de travaux et 325 000 € font l'objet d'une inscription nouvelle pour couvrir divers travaux et aménagements à l'université de Corte (aménagement de la salle informatique de l'UFR de lettres, transformation de locaux en salle de cours...). Au total, le secteur de la formation **restitue 3 923 251,64 € en crédits de paiement sur l'exercice.**

2. Aménagement et développement :

4 274 429,56 € d'autorisations de programme nouvelles, après redéploiements internes, sont proposés pour permettre à la Collectivité de faire face à ses engagements en matière de politique d'eau et assainissement (0,6 M€) (SIVOM de la Marana et SIVOM Vico Coggia au titre du PEI), d'aides aux communes au titre de la dotation quinquennale (2,0 M€) et des chartes urbaines (1,7 M€).

3. Culture :

Un transfert d'AE et crédits de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 50 000 € est requis pour permettre de financer diverses opérations.

4. Patrimoine :

Un toilettage des autorisations de programme a été opéré et permet d'annuler 703 341,82 €. En matière de crédits de paiement, ce sont **2 100 000 € qui sont restitués** du fait de retards intervenus sur le démarrage des travaux du Palais des Gouverneurs à Bastia et du Musée Fesch à Ajaccio.

5. Réseau Haut Débit et Technologies de la Communication :

3 300 000 € de crédits de paiement sont restitués suite à un comité de suivi de la délégation de service public pour le réseau à haut débit (Corsica Haut Débit présentera un montant de factures acquittées moins importants que prévu).

6. Ingénierie du bâtiment :

Une demande de **2 000 000 € d'autorisations de programme** est faite pour couvrir l'acquisition (1,5 M€) et les travaux (0,5 M€) de l'Institut Consulaire. En matière de **crédits de paiement**, **20 000 €** sont proposés à l'inscription pour finaliser le dispositif de sécurité de l'Hôtel de Région.

7. Chemins de fer :

Une inscription nouvelle d'autorisations de programme est demandée à hauteur de **10 373 000 €** se décomposant en 5 373 000 € pour le renouvellement de 15 km de voies supplémentaires en Balagne et 5 000 000 € pour la mise en oeuvre de fourreaux pour la pose de fibre optique sur le même tronçon entre Ponte Leccia et l'île Rousse. Parallèlement, ce secteur **restitue 2 576 000 € en crédits de paiement**. Enfin, un **transfert de 400 000 € de crédits de paiement** vers la section de fonctionnement et le service financier est opéré pour permettre le paiement d'intérêts moratoires demandés pour des entreprises sur ce secteur.

8. Routes :

1 127 000 € sont demandés en autorisations de programme nouvelles pour engager deux opérations (l'avenant sur le pont d'Abra pour 627 000 € et le carrefour de Fogata pour 500 000 €). **Des restitutions de crédits de paiement à hauteur de 9 732 000 €** sont également proposées, des opérations prévues en début d'année ont pris beaucoup de retard et se trouvent reportées sur la gestion 2007.

9. Ports et Aéroports :

Des crédits de paiements sont restitués sur ce secteur à hauteur de 5 631 000 € pour tenir compte des retards pris par les opérations programmées initialement notamment sur l'opération du môle croisière.

10. Agences et offices :

- a. **Agriculture** : **400 000 € d'autorisations de programme** sont demandés pour permettre d'étendre et de rénover les locaux de l'office du développement agricole et rural.
- b. **Action économique** : Une **autorisation de programme de 3 000 000 €** est proposée en faveur des aides individuelles aux entreprises, les AP ouvertes au budget s'avérant insuffisantes pour tenir les prochains bureaux.
- c. **Tourisme** : Une inscription de **4 670 000 €** est demandée en **autorizations de programme** pour permettre un « rattrapage » d'AP suite au toilettage opéré en juin 2005. De plus, une inscription de **1 000 000 €** est proposée en **crédits de paiement** pour couvrir une surconsommation de crédits par rapport à ceux votés au budget primitif.

B - Concernant la section de fonctionnement

En matière d'autorisations d'engagement, une inscription nouvelle, y compris redéploiements et transferts, de 1 038 690 € est rendue nécessaire (+ 0,2 % par rapport au budget primitif 2006) à rapprocher de l'inscription initiale de 411 211 844 € ce qui porte le montant des autorisations d'engagement à 412 250 534 €.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, les propositions nouvelles s'élèvent à 1 299 058,50 € (+ 0,4 % par rapport au BP 2006) à rapprocher de l'inscription de 342 728 815 € faite au budget primitif 2006, soit pour l'ensemble de l'exercice 2006 une prévision de crédits de fonctionnement de 344 027 873,50 €.

Analyse par secteur d'intervention :

1. Formation professionnelle, Enseignement supérieur et Recherche :

190 000 € sont nécessaires en autorisations d'engagement et crédits de fonctionnement sur le secteur des affaires scolaires. Ces crédits viendront couvrir principalement : 100 000 € destinés à une participation aux frais de fonctionnement de la piscine du lycée de la Plaine dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ; 75 000 € pour les coûts liés au déménagement des équipements pédagogiques du collège du Finosello.

2. Sports et jeunesse :

Des **crédits de fonctionnement de 21 647 €** sont demandés dans le cadre des actions menées pour la lutte contre l'exclusion et la protection de la santé des jeunes. Ces crédits précédemment alloués au secteur de l'aménagement du territoire ont été transférés en 2005 au secteur des sports et de la jeunesse et n'avaient pas fait l'objet d'une demande spécifique au budget primitif.

3. Aménagement et développement :

150 000 € sont demandés en autorisations d'engagement et en crédits de fonctionnement pour permettre le versement en fin d'année de la prime de Noël destinées aux chômeurs.

4. Culture :

300 000 € sont proposés en autorisation d'engagement et crédits de fonctionnement pour permettre d'abonder le programme relatif à l'aménagement de lieux de spectacle.

5. Routes :

250 000 € sont demandés en autorisations d'engagement et crédits de fonctionnement pour permettre de procéder au règlement d'un contentieux (Isula - Isojardin) pour lequel la CTC a été condamnée.

6. Administration générale :

Une inscription de **86 190 € est demandée en autorisations d'engagement** pour permettre la conclusion d'un bail pour le local abritant les œuvres du FRAC à Bastia ainsi que d'un bail pour abriter une antenne de la direction du patrimoine à Aléria. **En crédits de fonctionnement, une inscription correspondante de 10 000 €** est proposée pour couvrir les premiers loyers et dépôts de garantie.

7. Communication :

Une inscription **d'autorisations d'engagement à hauteur de 245 000 €** est rendue nécessaire pour permettre à ce secteur d'engager, en fin d'année, les sommes prévues pour les conventions sportives de l'ACA, SCB, GFCOA Volley et GFCOA Hand.

8. Coopération décentralisée :

61 000 € d'autorisations d'engagement et 25 000 € de crédits de fonctionnement sont requis. Des AE ont été omises au budget primitif et sont demandées pour permettre l'engagement d'une convention sur le programme INTERREG IIIA (36 000 € d'AE) ainsi que l'engagement et le paiement de l'évaluation ex-ante et environnementale des programmes 2007-2013 (25 000 €).

9. Action économique :

194 000 € d'autorisations d'engagement sont transférés vers la section d'investissement et transformés en autorisations de programme pour abonder essentiellement les aides individuelles aux entreprises.

10. Service financier :

Une inscription nouvelle de 402 411,50 € est demandée afin de permettre d'une part de procéder au paiement d'intérêts moratoires demandés par des entreprises (400 000 €) et, d'autre part, de procéder à l'annulation d'un titre de recette (n° 263 du 3 mai 2005) émis à tort à l'encontre d'EDF.

Au total, section d'investissement et de fonctionnement additionnées, ce sont près de 25,4 M€ de crédits qui sont annulés. Certains de ces crédits sont fléchés sur des programmes contractualisés et nécessitent une diminution de la prévision de recettes sectorielles.

II - LES RECETTES

Compte tenu des annulations importantes de crédits de paiement sur la section d'investissement, les inscriptions de recettes sectorielles, sur la section d'investissement, prévues au budget primitif ont dues être revues à la baisse. L'annulation globale s'élève ainsi à 7 910 000 € à rapprocher de l'inscription de 104 196 000 € de recettes sectorielles au budget primitif soit une diminution de 7,6 %, ce qui ramène le montant des recettes sectorielles à 96 286 000 €.

Les recettes totales de l'exercice (hors emprunt) se trouvent ainsi portées à 524 052 815 € en diminution de 1,5 % par rapport à celles inscrites au budget primitif 2006 (531 962 815 €).

Ces annulations correspondent à :

- ❑ 2 310 000 € sur le secteur Réseau Haut Débit, recette prévue au titre du plan exceptionnel d'investissement,
- ❑ 5 600 000 € se décomposant en 3 020 000 € sur le secteur routier, 1 750 000 € sur le secteur des ports et aéroports et 830 000 € sur le secteur du réseau ferré.

III - L'EMPRUNT

Compte tenu des annulations de recettes à hauteur de 7 910 000 €, de la diminution globale des crédits inscrits de 25 393 193,14 € et de l'excédent global de clôture de 1 516 806,66 € constaté au compte administratif 2005, des crédits à hauteur de 19 000 000 € restent disponibles.

Dans un souci de maintenir un ratio d'endettement raisonnable et de se réserver l'utilisation de l'emprunt pour le financement d'opérations d'investissement futures, il vous est proposé d'utiliser les crédits disponibles pour réduire l'inscription de l'emprunt faite au budget primitif.

L'emprunt total inscrit au titre de l'exercice 2006 s'élèverait ainsi à 85 000 000 €, emprunt qui devra être nécessairement mobilisé pour tout ou partie cette année selon le rythme de réalisation qui sera constaté pour les dépenses d'investissement.

CONCLUSION

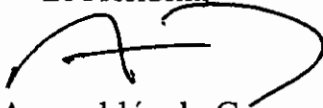
Le présent projet de Budget Supplémentaire est un exercice sincère et équilibré prenant en compte les dépenses et recettes qui ne pourront pas être réalisées sur cet exercice. Il inclut toutefois l'inscription d'autorisations de programme pour permettre de maintenir l'effort d'investissement voulu par la Collectivité. Enfin, il permet, par la réduction de l'emprunt inscrit, de maintenir les ratios d'endettement de la collectivité à des niveaux moins importants et de dégager ainsi une marge de manœuvre pour les prochains exercices.

ARRETES – SIGNATURES

Nbre de membres en exercice : 51
 Nbre de membres présents ou représentés : **50**
 Nbre de suffrages exprimés : **50**

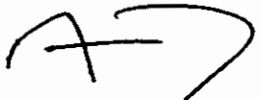

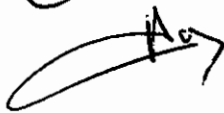
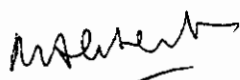





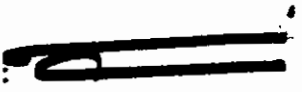


VOTES : Contre : **12** - Pour : **22**
 Abstention : **16** -
 Date de convocation : jeudi 14 septembre 2006

Présenté par le Président,
 A. Ajaccio.....le **28 septembre 2006**
 Le Président,



Délibéré par l'Assemblée de Corse réunie en session à Ajaccio, le 28 septembre 2006

Les membres de l'Assemblée de Corse,

	<u>PRESENTS</u>	<u>REPRESENTES</u>
ALBERTINI Jean-Louis	:	: 
ALBERTINI-COLONNA Nicolette	: 	:
ALESSANDRINI Alexandre	: 	:
ALIBERTINI Rose	: 	:
ALLEGRINI-SIMONETTI M. Dominique	: 	:
ANGELI Corinne	:	: 
ANGELINI Jean-Christophe	: 	:
BIANCARELLI Gaby	:	: 
BIANCUCCI Jean	: 	:
BIZZARI-GHERARDI Pascale	:	: 
BUCCHINI Dominique	: 	:
BURESI Babette	: 	:

CASTELLANI Pascaline

:

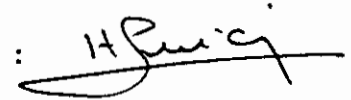


:

CECCALDI Pierre-Philippe

:





:

CHAUBON Pierre

:



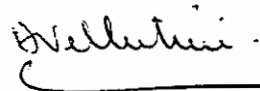
:

COLONNA Christine

:

COLONNA-VELLUTINI Dorothée

:



:

DELHOM Marielle


:



:

DOMINICI François

:



:

FILIPPI Geneviève

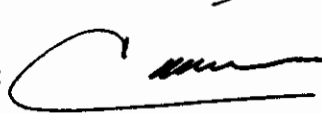
:



:

GALLETTI José

:



:

GORI Christiane

:



:

GUAZZELLI Jean-Claude

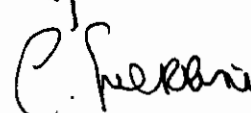
:



:

GUERRINI Christine

:



:

GUIDICELLI Maria

:



:

LECCIA Jean-Pierre

:



:

LUCIANI-PADOVANI Hélène

:



:

LUCIANI Jean-Louis

:



:

MARCHIONI François-Xavier

:



MARTINETTI Jean-Charles

:



:

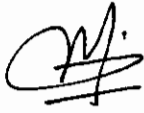
MATTEI-FAZI Joselyne

:  :

MONDOLONI Jean-Martin

: ~~_____~~ :

MOZZICONACCI Madeleine

:  :

NATALI Anne-Marie

:  :


NIVAGGIONI Nadine

:  :

OTTAVI Antoine

:  :

PANUNZI Jean-Jacques

:  :

PIERI Vanina

:  :

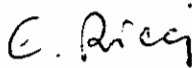
PROSPERI Rose-Marie

:  :


RICCI Annie

:  :

RICCI-VERSINI Etienne

:  :


RISTERUCCI Josette

:  :


DE ROCCA SERRA Camille

:  :

SANTONI-BRUNELLI M. Antoinette

:  :

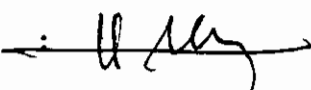
SCIARETTI Véronique

:  :

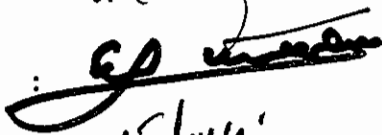
SCOTTO Monika

:  :

SISCO Henri

:  :

SIMEONI Edmond

:  :

STEFANI Michel

:  :

SUSINI Marie-Ange

:

TALAMONI Jean-Guy

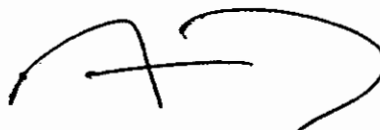
:

A handwritten signature in black ink, possibly reading 'Jean-Guy Talamoni', with a large arrow pointing to the left. The signature is written over a horizontal line.

Certifiée exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture,
Le

A Ajaccio, le 28 septembre 2006

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a curved line.